



Pas de recours pour les frais d'avocats?

Par **nathalie**, le **10/03/2009** à **15:56**

bonjour, la garde de ma fille m'a été accordée, son père a fait un appel, mais qui a confirmé ma garde. il est condamné aux entiers dépens de l'appel, et il n'y a pas lieu à l'application de l'article 700. il a l'aide juridique, moi pas, j'en ai fait la demande qui m'a été refusée. aujourd'hui mon avocat me demande 900 euros pour cette dernière audience, et j'ai déjà payé 240 euros à l'avoué en début d'appel (plus tous les autres frais du 1er jugement). question: quel recours je peux avoir afin de ne pas payer cette somme (exorbitante!) et vais-je pouvoir recouvrer la réserve versée à l'avoué?